

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA19-10-0011-3**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0011-3 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA19-10-011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'allouer une rémunération du maire suppléant.

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 avril 2026.

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 17 avril 2026